

PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
Séance du 23 juin 2020

Nombre d'élus au comité syndical : 11

- 4 de Nantes Métropole
- 7 de la ville d'Angers

Président : Monsieur David Martineau

Secrétaire de séance : Madame Catherine Choquet

Présents : 11

Monsieur Nicolas Dufetel	Ville d'Angers
Monsieur David Martineau	Nantes Métropole
Madame Catherine Choquet	Nantes Métropole
Madame Christine Meyer	Nantes Métropole
Monsieur François Vouzellaud	Nantes Métropole
Monsieur Marc Denis	Nantes Métropole
Madame Pascale Mitonneau	Ville d'Angers,
Madame Constance Nebbula	Ville d'Angers
Madame Céline Véron	Ville d'Angers
Monsieur Jean-Laurent Vieu	Ville d'Angers
Madame Claudette Daguin	Ville d'Angers

Absents et représentés : 2

Madame Marina Paillocher a donné pouvoir à Monsieur Madame Mitonneau
Monsieur Antoine Chéreau a donné pouvoir à Monsieur David Martineau

Pour Angers Nantes Opéra :

Monsieur Alain Surrans, Directeur général
Monsieur Thomas Pialoux, Directeur de l'Administration et des Finances
Madame Sonia Hossein-Pour, Secrétaire générale
Madame Christine Hauss, Responsable Finances

Pour les autres institutions :

Monsieur Michel Ayroles, Administrateur général de l'ONPL
Monsieur Jean-Michel Guevel, Paierie départementale du Maine et Loire
Madame Rachel Goasdoue, Pôle développement culturel ville d'Angers
Madame Caroline Pattier, Direction du Développement Culturel Nantes Métropole
Madame Sophie Mège, DRAC des Pays de la Loire
Monsieur Olivier Martin, Direction de l'action culturelle ville d'Angers

1 – Vérification du quorum et désignation du secrétaire de séance

Le Président ouvre la séance à 11h00. Il constate que le quorum est rempli et que le Comité peut valablement délibérer.

Il désigne le Secrétaire de séance en la personne de Madame Catherine Choquet.

ORDRE DU JOUR

1. Procès -verbal du comité syndical du 13 février 2020
2. Modification des tarifs de billetterie pour la saison 2020/2021
3. Finances – Compte administratif 2019
4. Finances – Compte de gestion 2019
5. Finances – Affectation du résultat 2019
6. Finances – Budget supplémentaire 2020
7. Finances – Ligne de trésorerie 2020-2021
8. Groupement de commandes entre l'Orchestre National des Pays de la Loire et le Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra pour l'achat de fournitures de bureau
9. Liste des décisions prises par le Président

Préambule

David Martineau propose de commencer ce comité en souhaitant la bienvenue aux nouveaux élus angevins.

David Martineau propose de laisser les nouveaux élus se présenter au prochain comité syndical.

Le constat de pouvoir travailler en bonne intelligence et en bonne collaboration est la clef pour sortir de situations difficiles. Cela a permis d'accompagner la direction dans un environnement plus serein que la situation aurait pu le laisser croire.

Nicolas Duffetel a connu la frustration de devoir annuler l'opéra sur écran mais remercie Angers Nantes Opéra d'avoir participé à la fête de la musique et également de sa participation, début juillet au jardin du musée des beaux arts. Il est nécessaire d'accompagner ce besoin de culture du public, dans les semaines à venir.

Angers est une terre d'opéra depuis 200 ans et la ville souhaite retravailler ce lien et repenser le théâtre du Ralliement afin de voir comment l'opéra va pouvoir se déployer avec cette très grande exigence artistique.

Alain Surrans fait un point sur la situation. Il y a eu l'arrêt brutale de l'activité. Le décor de la Clémence de Titus était monté et toute la fin de saison a été annulée. Cela a été dur psychologiquement. Il a été difficile de donner du travail notamment aux équipes techniques.

Le retour à l'activité a été tout aussi compliqué voir plus les équipes se sont remis au travail mais sans manifestations mais sans spectacles ni manifestations.

Il a donc été décidé de reprendre une petite activité grâce à l'initiative du département du Maine et Loire et de la ville d'Angers pour donner en plein air deux concerts du chœur avec la complicité du printemps des orgues.

Il y a eu une participation symbolique mais forte à la fête de la musique avec l'enregistrement du chœur à 6 heures du matin dans le passage Pommeraye. Il y a plus de 25000 vues sur les réseaux sociaux.

Nous avons annulé 3 productions La Clémence de Titus, Siegfried Nocture, et Madame Butterfly avec la diffusion sur écran. Fort heureusement nous avons pu rebondir et reprogrammer ces 3 productions sur la saison 21 22. Nous donnerons la Clémence de Titus à Angers en janvier 2022.

Madame Butterfly est reportée dans les 3 villes en avril 2022. Nous ferons 12 représentations et une diffusion en direct de Rennes.

Cela a une incidence financière très importante ; nous avons donné des débits à minima aux artistes lyriques, aux musiciens supplémentaires, aux choristes supplémentaires et nous avons pu faire des économies qui vont permettre d'avoir un exercice équilibré malgré un déficit en recette qui restera très important.

Nous allons pouvoir anticiper sur d'éventuelles difficultés en début de saison puisque nous ne savons pas encore si nous pourrions jouer Iphigénie en Tauride avec du public.

Nous avons le projet d'une retransmission et d'un documentaire sur l'ouvrage et les métiers de l'opéra avec la complicité du metteur en scène et d'un réalisateur.

Cette saison 20-21 marquera le retour à Angers d'Angers Nantes Opéra. Nous allons pouvoir dérouler la saison normalement. Nous avons pris la précaution de ne pas annoncer la saison tout de suite. Ce sera fait fin août début septembre.

Nous allons également créer une carte de fidélité à la place de l'abonnement, il faut en profiter pour rebondir et proposer des choses nouvelles.

Procès-verbal du comité syndical du 19 décembre 2019

Le Président soumet au Comité l'approbation du procès-verbal du 13 février 2020.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.

Le procès-verbal du Comité Syndical du 13 février 2020 est adopté à l'unanimité.

Accusé de réception en préfecture 049-254902505-20201002-02102020-1-DE Date de télétransmission : 02/10/2020 Date de réception préfecture : 02/10/2020 3
--

Délibération n°1 - Modification des tarifs de billetterie pour la saison 2020/2021

A la demande du Président, Thomas Pialoux présente la délibération.

David Martineau précise que cette grille essaie de reprendre un certain nombre de situations qui peuvent advenir en cour de saison. La grande nouveauté est donc la carted fidélité qui est basée comme sur celle de Stereloux.

Cette tarification permet de répondre à la crise du COVID et de répondre aux questions sur l'abonnement à l'opéra Cette expérimentaion permettra de regarder si c'est un dispositif qui permet d'aller dans le sens de nos objectifs.

Plus personne ne demandant la parole, le Président fait procéder au vote
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°2 – Compte administratif 2019

A la demande du président, Thomas Pialoux présente cette délibération.

Alain Surrans rappelle que le nombre de manifestations à Nantes a augmentée et à plus que double à Angers.

David Martineau alerte sur le fait qu'il manque une production en 2019. Cela pose la question de la volonté de la maison à pouvoir postuler à d'autre label.

Il faut pouvoir rétablir une équation budgétaire notamment grâce à la collaboration avec Rennes. Cela permet la sérénité même si le problème reste entier sur la capacité de la maison à pouvoir refinancer une production supplémentaire.

Sophie Mège reconnaît que c'est un souci par rapport au conventionnement il faut avoir comme objectif de retrouver cette production manquante. Quelles sont les perspectives 2020 ? Sachant qu'à partir de 2021 la nouvelle convention débutera

Alain Surrans explique que la structure de la saison20-21 va ressembler à celle de 19 20 mais il manque effectivement une production d'opéra. Il souhaite faire deux productions d'opéra à l'automne. Il est difficile de justifier la permanence des ateliers costumes et décors dans ces conditions. Néanmoins, les petits projets permettent de maintenir une activité.

David Martineau rappelle que la contribution angevine a diminuée. Le projet se déploie avec beaucoup de succès et une production manquante qui serait toutfois finançable. Nous ne sommes pas loin d'atteindre une situation forte et confortable. Angers Nantes Opéra consomme aussi des salaires,

La marge artistique à 3,5 millions est à son minimum.

Plus personne ne demandant la parole, le Président fait procéder au vote
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°3 – Compte de gestion 2019

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°4 – Affectation du résultat 2019

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

<p>Accusé de réception en préfecture 049-254902505-20201002-02102020-1-DE Date de télétransmission : 02/10/2020 Date de réception préfecture : 02/10/2020 4</p>

Délibération n°5- Budget supplémentaires 2020

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°6- Ligne de trésorerie 2020/2021

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

Délibération n°7- Groupement de commandes entre l'Orchestre National des Pays de la Loire et le Syndicat Mixte Angers Nantes Opéra pour l'achat de fournitures de bureau

A la demande du président, Thomas Pialoux présente la délibération.

Personne ne demandant la parole, il est procédé au vote.
La délibération est adoptée à l'unanimité.

8 - Liste des décisions prises par le président

La liste est approuvée à l'unanimité.

David Martineau profite de ce dernier comité syndical sous sa présidence pour remercier tous les partenaires pour leur mobilisation et souhaite la bienvenue aux nouveaux élus angevins et métropolitains.

Plus personne ne demandant la parole, Le Président clôt la séance.

Le secrétaire de séance

Madame Catherine Choquet

Le Président



Monsieur David Martineau

Accusé de réception en préfecture
049-254902505-20201002-02102020-1-DE
Date de télétransmission : 02/10/2020
Date de réception préfecture : 02/10/2020